

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 616

présenté par

Mme Dupont, Mme Clapot, Mme Rilhac et Mme Pompili

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	30 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	30 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) permet le retour vers l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières qui les éloignent durablement de l'emploi. Les structures de l'IAE offrent un accompagnement renforcé et global

se caractérisant par une mise en situation de travail, allée à une dimension d'accompagnement social (levée des freins périphériques à l'emploi) indispensable compte tenu des caractéristiques des publics embauchés.

Dans ce contexte, il apparaît incontournable de prévoir budgétairement davantage de postes en 2023 qu'en 2022.

Si le budget présenté pour 2023 est en augmentation en valeur, passant de 1 299,77 millions à 1 316,33 millions d'euros, il est en réalité en diminution en nombre d'ETP finançables compte tenu de la hausse du SMIC. La loi prévoit en effet que les montants unitaires des aides aux postes sont indexés sur le SMIC.

Il est proposé de prélever l'action 4 du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour abonder de 30 millions d'euros la sous action 02-02 de l'action 2 du programme 102 « "Accès et retour à l'emploi » du budget de la mission Travail et emploi.

Ce transfert de crédits en défaveur de l'action 4 du programme n°103 "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" n'est pas le reflet d'une moindre importance accordée audit programme mais répond aux règles de rédaction des amendements en ne créant pas de charges supplémentaires. L'auteur du présent amendement émet par ailleurs le souhait d'une levée de gage par le Gouvernement